



Dénonciation calumnieuse a fait que perd mon enfant

Par **Lena1982**, le **09/07/2019** à **10:59**

Bonjour

Je vous ecrit car je suis objet dune dénonciation calumnieuse de la part de mon ex conjoint. Mon fils est tombé du lit et mon ex conjoint et sa concubine assistante maternelle on instrumentalise des fait des versions que mon fils de 8 ans a ete forcé a leur donné pour m attendre.

J etais en garde vue pendant 8h pour un delit que je n'ai pas commis. J'étais voir ce jour a la pharmacie pour lui donner a mon fils de l'arnica ou etre conseillé pour lui aider a guérir. A la pharmacie n'ont pas donné mieux que l arnica et arrivé chez son père.. Lui m a accusé de l avoir frappé.

J'ai porté plainte pour dénonciation calumnieuse car j ai parlé avec la maîtresse de mon fils qui a su me dire que son pere avait dit cela. Aujourd'hui je me retrouve sans voir mon fils deja 1 mois avec un rdv chez le juge des enfants ainsi que un rdv devant ub magistrat pour violences contre mineur de moins de 15ans.

Vous croyez que tout est perdu ?

Est ce que je peux recuperer mon fils pour vivre en paix comment avant ?

Merci pour votre réponse rapide. Je nai pas d avocat et j'ai rdv le 16 juillet.

Bien sincèrement.

Par **youris**, le **09/07/2019** à **13:02**

bonjour,

je vous conseille de vous faire aider par un avocat.

salutations